



DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 04/05/2026
Document affiché à la Mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 07/05/2026

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 Allée de l'Île Gloriette - BP 2411 - 44041 NANTES Cedex 01 - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 Avril 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BASTIEN-BIZIEN Viviane, BERGER Sonia, BONNET Thierry, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absents excusés : BEL KADI Florian, BARRAUD Jacky, LAUBRETON Maxime (Pouvoir à Yves-Marie BOUCHER)

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
2026AVRIL-13	BUDGET LOTISSEMENT T 3 - VOTE CFU 2025	Arrêté à l'unanimité
2026AVRIL-14	BUDGET LOTISSEMENT T 4 - VOTE CFU 2025	Adopté à l'unanimité
2026AVRIL-15	BUDGET PRINCIPAL - VOTE CFU 2025	Adopté à l'unanimité
2026AVRIL-16	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026	Adopté à l'unanimité
2026AVRIL-17	BUDGET LOTISSEMENT T3 - VOTE BP 2026	Adopté à l'unanimité
2026AVRIL-18	BUDGET LOTISSEMENT T4 - VOTE BP 2026	Adopté à l'unanimité
2026AVRIL-19	BUDGET PRINCIPAL - VOTE BP 2026	Adopté à l'unanimité
2026AVRIL-20	DÉNOMINATION DE L'AIRE DE COVOITURAGE	Adopté à l'unanimité
2026AVRIL-21	TRANSPORT SOLIDAIRE - CONVENTION AVEC ODDAS	Adopté à l'unanimité

Le Maire, Yves-Marie BOUCHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

N° : 2026-AVRIL-13

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 16/04/2026

Objet de la délibération : **BUDGET LOTISSEMENT T3 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025**

Le 23 Avril 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BASTIEN-BIZIEN Viviane, BERGER Sonia, BONNET Thierry, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BEL KADI Florian, BARRAUD Jacky, LAUBRETON Maxime (Pouvoir à Yves-Marie BOUCHER)

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est sous instruction M57 et a souhaité produire un Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2025.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Considérant que le CFU du budget Lotissement « Les Vignes » Tranche 3 fait ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT				RECETTES			
		DÉPENSES				RECETTES	
		Budgété	Réalisé			Budgété	Réalisé
Chap 11	Charges Générales	57 673,08	-	Chap 70	Vente de terrains	-	-
Chap 043	Frais accessoires	-	-	Chap 043	Transfert de charges	-	-
Chap 65	Autres charges de gestion	50,00	-	Chap 75	Autres produits de gestion	50,00	-
Chap 66	Charges financières	-	-				
Chap 042	Stock au 01/01/2025 (annulé)	34 564,69	34 564,69	Chap 042	Stock au 31/12/2025	40 000,00	34 564,69
Total			34 564,69	Total			34 564,69
INVESTISSEMENT							
		Budgété	Réalisé			Budgété	Réalisé
Chap 16	Amort Emprunt	-	-	Chap 040	Stock au 01/01/2025 (annulé)	34 564,69	34 564,69
Chap 040	Stock au 31/12/2025	40 000,00	34 564,69	164	Emprunt	40 000,00	-
Total			34 564,69	Total			34 564,69

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 0,00
Report 2024 - excédent 52 237,77
Résultat de Clôture 2025 52 237,77

INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 0,00
Report 2024 - Déficit -34 564,69
Résultat de Clôture 2025 - 34 564,69

Résultat global de clôture de l'exercice

17 673,08

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe lotissement « Les Vignes » Tranche 3 de la commune de PETOSSE,

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Sur quoi, sous la présidence de Monsieur Patrick BASTIEN, 1er Adjoint au Maire, la Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget Lotissement « Les Vignes » Tranche 3 pour l'année 2025 ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

N° : 2026-AVRIL-14

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 16/04/2026

Objet de la délibération : **BUDGET LOTISSEMENT T4 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025**

Le 23 Avril 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BASTIEN-BIZIEN Viviane, BERGER Sonia, BONNET Thierry, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BEL KADI Florian, BARRAUD Jacky, LAUBRETON Maxime (Pouvoir à Yves-Marie BOUCHER)

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est sous instruction M57 et a souhaité produire un Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2025.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Considérant que le CFU du budget Lotissement « Les Vignes » Tranche 4 fait ressortir les résultats suivants :

		DÉPENSES	
FONCTIONNEMENT		Budgété	Réalisé
Chap 11	Charges Générales	60 216,58	-
Chap 043	Frais accessoires	1 300,00	1 225,00
Chap 65	Autres charges de gestion	50,00	-
Chap 66	Charges financières	1 300,00	1 225,00
Chap 042	Stock au 01/01/2025 (annul.)	158 139,56	158 139,56
Total		160 589,56	
INVESTISSEMENT		Budgété	Réalisé
Chap 16	Amort Emprunt	94 600,00	-
Chap 040	Stock au 31/12/2025	155 400,00	150 226,58
Total		150 226,58	

		RECETTES	
		Budgété	Réalisé
Chap 70	Vente de terrains	16 000,00	14 461,71
Chap 043	Transfert de charges	1 300,00	1 225,00
Chap 75	Autres produits de gestion	50,00	0,29
Chap 042	Stock au 31/12/2025	155 400,00	150 226,58
Total		165 913,58	
		Budgété	Réalisé
Chap 040	Stock au 01/01/2025 (annul.)	158 139,56	158 139,56
164	Emprunt	-	-
Total		158 139,56	

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	5 324,02	Résultat de l'exercice	7 912,98
Report 2024 - Excédent	48 256,14	Report 2024 - Excédent	91 860,44
Résultat de de clôture 2025	53 580,16	Résultat de de clôture 2025	99 773,42

Résultat global de clôture de l'exercice			
153 353,58			

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe lotissement « Les Vignes » Tranche 4 de la commune de PETOSSE,

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Sur quoi, sous la présidence de Monsieur Patrick BASTIEN, 1er Adjoint au Maire, la Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget Lotissement « Les Vignes » Tranche 4 pour l'année 2025 ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

N° : 2026-AVRIL-15

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 16/04/2026

Objet de la délibération : **BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025**

Le 23 Avril 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BASTIEN-BIZIEN Viviane, BERGER Sonia, BONNET Thierry, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BEL KADI Florian, BARRAUD Jacky, LAUBRETON Maxime (Pouvoir à Yves-Marie BOUCHER)

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est sous instruction M57 et a souhaité produire un Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2025.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Considérant que le CFU du Budget Principal fait ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses			Recettes
Chap 11	Charges Générales	95 235,07	Chap 70	Produits de services	29 598,58
Chap 12	Charges du Personnel	175 070,94	Chap 73	Impôts et taxes	261 931,54
Chap 14	Atténuations de produits	1 466,00	Chap 13	Atténuations de charges	2 147,46
Chap 042	Op ordre (Amort/Cessions)	29 156,30	Chap 74	Dotations / Subv	111 062,16
Chap 65	Autres charges de gestion	40 002,60	Chap 042	Op Ordre (Quote part subv)	-
Chap 66	Charges financières	5 830,10	Chap 75	Autres pds gestion	18 829,83
Chap 67	Charges Except	-	Chap 76	Pdts financiers	2,28
023	Vrt à la section d'inv		Chap 77	Pdts exceptionnels	8 739,29
Total		346 761,01	Total		432 311,14

INVESTISSEMENT

		Dépenses
Chap 16	Amort Emprunt	62 293,88
Chap 20	Immo Incorporelles	16 843,64
Chap 204	Subv Equip	146 664,00
Chap 21	Immo Corporelles	339 032,45
Chap 23	Immo en cours	48 467,79
Chap 041	Opérations patrimoniales	48 646,13
Chap 040	Op Ordre (Amort Subv)	-
Total		661 947,89

021	Vrt de la	
024	Pdts de cessions	-
Chap 10	Dotations	211 411,61
Chap 13	Subv inv	144 693,67
Chap 16	Emprunt	
Chap 041	Opérations patrimoniales	48 646,13
Chap 040	Op Ordre (Amort / Cessions)	29 156,30
Total		433 907,71

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

SLO
RECETTES

ID : 085-218501740-20260423-2026AVRIL15-DE

FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	85 550,13
Report 2024	0,00
Résultat de l'exercice 2025	85 550,13

INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement	-228 040,18
Report 2024 - Déficit	-88 302,38
Résultat de l'exercice 2025	- 316 342,56

Restes À Réaliser en dépenses d'investissement	-188 991,73
Restes À Réaliser en recettes d'investissement	239 433,19
Résultat des Restes à Réaliser	50 441,46
Besoin de Financement Inv.	- 265 901,10

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	85 550,13 €
002 - Résultat de Fonctionnement à reporter	0,00 €

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Budget Principal de la commune de PETOSSE,

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Sur quoi, sous la présidence de Monsieur Patrick BASTIEN, 1er Adjoint au Maire, la Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

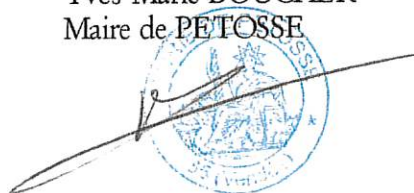
- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget Principal pour l'année 2025 ;
- ✓ **DÉCIDE** d'affecter la somme de 85 550,13 € au 1068 de la section d'investissement et 0,00 € au compte 002 de la section de fonctionnement du Budget primitif 2026 ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

N° : 2026-AVRIL-16

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 16/04/2026

Objet de la délibération : **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026**

Le 23 Avril 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BASTIEN-BIZIEN Viviane, BERGER Sonia, BONNET Thierry, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BEL KADI Florian, BARRAUD Jacky, LAUBRETON Maxime (Pouvoir à Yves-Marie BOUCHER)

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 30 avril compte tenu du renouvellement des conseils municipaux en 2026.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2025 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	35,18 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	43,66 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	16,36 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Fixe** les taux applicables en 2026 comme suit, soit une augmentation de 1% :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	35,53 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	44,10 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	16,52 %

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

N° : 2026-AVRIL-17

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 16/04/2026

Objet de la délibération : **BUDGET LOTISSEMENT « LES VIGNES » T3 - VOTE DU BUDGET 2026**

Le 23 Avril 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BASTIEN-BIZIEN Viviane, BERGER Sonia, BONNET Thierry, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BEL KADI Florian, BARRAUD Jacky, LAUBRETON Maxime (Pouvoir à Yves-Marie BOUCHER)

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Monsieur le Maire donne lecture du projet du Budget Lotissement « Les Vignes » T3, pour l'année 2026.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **ACCEPTE** et **VOTE** le budget Lotissement « Les Vignes » T3 tel que proposé pour l'année 2026 :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses
Chap 11	Charges Générales	49 764,28
Chap 043	Frais accessoires	-
Chap 65	Autres charges de gestion	50,00
Chap 66	Charges financières	-
Chap 042	Stock au 01/01/2026 (annula	34 564,69
Total		84 378,97

		Recettes
002	Résultat fonct. Reporté 2025	52 237,77
Chap 70	Vente de terrains	32 091,20
Chap 043	Transfert de charges	-
Chap 75	Autres produits de gestion	50,00
Chap 042	Stock au 31/12/2026	-
Total		84 378,97

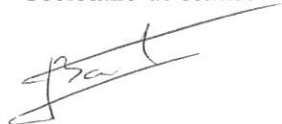
INVESTISSEMENT

		Dépenses
001	Résultat Inv. reporté 2025	34 564,69
Chap 16	Amort Emprunt	-
Chap 040	Stock au 31/12/2026	-
Total		34 564,69

		Recettes
Chap 040	Stock au 01/01/2026 (annula	34 564,69
164	Emprunt	-
Total		34 564,69

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

N° : 2026-AVRIL-18

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 16/04/2026

Objet de la délibération : **BUDGET LOTISSEMENT « LES VIGNES » T4 - VOTE DU BUDGET 2026**

Le 23 Avril 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BASTIEN-BIZIEN Viviane, BERGER Sonia, BONNET Thierry, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BEL KADI Florian, BARRAUD Jacky, LAUBRETON Maxime (Pouvoir à Yves-Marie BOUCHER)

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Monsieur le Maire donne lecture du projet du Budget Lotissement « Les Vignes » T4, pour l'année 2026.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **ACCEPTE** et **VOTE** le budget Lotissement « Les Vignes » T4 tel que proposé pour l'année 2026 :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses
Chap 11	Charges Générales	70 439,61
Chap 043	Frais accessoires	1 300,00
Chap 65	Autres charges de gestion	50,00
Chap 66	Charges financières	1 300,00
Chap 042	Stock au 01/01/2026 (annula	150 226,58
Total		223 316,19

		Recettes
002	Résultat fonct. Reporté 2025	53 580,16
Chap 70	Vente de terrains	46 454,34
Chap 043	Transfert de charges	1 300,00
Chap 75	Autres produits de gestion	50,00
Chap 042	Stock au 31/12/2026	121 931,69
Total		223 316,19

INVESTISSEMENT

		Dépenses
		-
Chap 16	Amort Emprunt	128 068,31
Chap 040	Stock au 31/12/2026	121 931,69
Total		250 000,00

		Recettes
001	Résultat Inv. reporté 2025	99 773,42
Chap 040	Stock au 01/01/2026 (annula	150 226,58
164	Emprunt	-
Total		250 000,00

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

N° : 2026-AVRIL-19

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 16/04/2026

Objet de la délibération : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET 2026

Le 23 Avril 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BASTIEN-BIZIEN Viviane, BERGER Sonia, BONNET Thierry, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BEL KADI Florian, BARRAUD Jacky, LAUBRETON Maxime (Pouvoir à Yves-Marie BOUCHER)

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Monsieur le Maire donne lecture du projet du Budget Principal, pour l'année 2026.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **ACCEPTE** et **VOTE** le Budget Principal tel que proposé pour l'année 2026 :

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 085-218501740-20260423-2026AVRIL19-DE

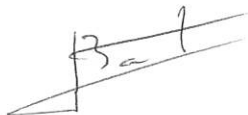
S'LO

DÉPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
002	Report déficit de Fonct. 2025	-	002	Report excédent de Fonct. 2025	-
Chap 11	Charges Générales	109 280,00	Chap 70	Produits de services	31 500,00
Chap 12	Charges du Personnel	177 343,00	Chap 73	Impôts et taxes	270 603,00
Chap 14	Atténuations de produits	2 000,00	Chap 13	Atténuations de charges	1 200,00
Chap 022	Dépenses imprévues	-	Chap 74	Dotations / Subv	114 575,00
Chap 042	Op ordre (Amort/Cessions)	21 997,00	Chap 042	Op Ordre (Quote part subv)	-
Chap 65	Autres charges de gestion	46 150,00	Chap 75	Autres pds gestion	16 000,00
Chap 66	Charges financières	7 600,00	Chap 76	Pdts financiers	2,00
Chap 67	Charges Except	1 000,00	Chap 77	Pdts exceptionnels	500,00
Chap 68	Provision Irrécouvrable	350,00			
023	Vrt à la section d'inv	68 660,00			
Total		434 380,00	Total		434 380,00

INVESTISSEMENT					
001	Report déficit de Inv. 2025	316 342,56	001	Report excédent de Inv. 2025	0,00
Chap 16	Amort Emprunt	68 652,51	021	Vrt de la section de fonct	68 660,00
OP	MATERIELS	71 500,00	Chap 10	Dotations, fds divers (FCTVA, TAM ...)	75 400,00
2051	Concession, droits similaires	0,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	85 550,13
215/218	Autres immo corporelles	71 500,00	024	Pdts de cessions	0,00
OP	TRAVAUX DE VOIRIE	181 980,70	Chap 13	Subv inv. MATERIEL	20 281,00
2031	Frais d'études (Amngt Voirie / étude souterrain)	29 147,32	Chap.13	Subv inv. VOIRIE	237 737,64
2041582	immo Subv équipement (Entouissement Réseaux)	0,00	Chap.13	Subv inv. BATIMENTS	0,00
2111	Terrains	8 000,00			
21	TRAVAUX DE VOIRIE	144 833,38	Chap 040	Op Ordre (Amort/Cessions)	21 997,00
OP	BATIMENTS DIVERS	1 150,00	1641	Emprunt	130 000,00
2031	Frais d'études (Mairie)	150,00			
20422	Subvention Toiture/Façade	1 000,00			
Chap 041	Opérations Patrimoniales	12 000,00	Chap 041	Opérations Patrimoniales	12 000,00
Chap 040	Op Ordre (Amort Subv)	0,00			
Total		651 625,77	Total		651 625,77

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

N° : 2026-AVRIL-20

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 16/04/2026

Objet de la délibération : DÉNOMINATION DE L'AIRE DE COVOITURAGE

Le 23 Avril 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BASTIEN-BIZIEN Viviane, BERGER Sonia, BONNET Thierry, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BEL KADI Florian, BARRAUD Jacky, LAUBRETON Maxime (Pouvoir à Yves-Marie BOUCHER)

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la création d'une aire de covoiturage située sur le site du « Panier de Camille » ;

Considérant l'intérêt de dénommer cet équipement public afin d'en faciliter l'identification et le référencement par le Conseil Départemental ;

Le Conseil Municipale, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** de nommer l'aire de covoiturage située sur le site du « Panier de Camille », « Aire de covoiturage Les Floralties »,
- ✓ **DIT** que cette dénomination sera portée à la connaissance du public par la mise en place d'une signalisation adaptée.
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

N° : 2026-AVRIL-21

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 16/04/2026

Objet de la délibération : TRANSPORT SOLDIAIRE : CONVENTION AVEC ODDAS

Le 23 Avril 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BASTIEN-BIZIEN Viviane, BERGER Sonia, BONNET Thierry, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BEL KADI Florian, BARRAUD Jacky, LAUBRETON Maxime (Pouvoir à Yves-Marie BOUCHER)

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ODDAS met en œuvre un dispositif de transport solidaire à destination des habitants des communes du territoire de la Communauté de communes du Pays Fontenay-Vendée.

Ce service vise à répondre aux difficultés de mobilité rencontrées par certaines personnes, notamment celles ne pouvant conduire ou ne disposant pas de véhicule.

Ce dispositif permet d'accompagner les bénéficiaires dans leurs déplacements du quotidien, tels que les rendez-vous médicaux, les démarches administratives ou les courses auprès des commerces de proximité, contribuant ainsi au maintien du lien social et à l'autonomie des personnes.

Les déplacements seront organisés à l'échelle du bassin de vie, afin de garantir un service de proximité adapté aux besoins des habitants.

L'adhésion de la commune à ce dispositif permettra aux administrés remplissant les conditions d'en bénéficier.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat entre l'ODDAS et la commune.

Considérant que ce service présente un intérêt social certain pour la population communale, en particulier pour les publics les plus fragiles,

Considérant la participation financière demandée à la commune pour contribuer au fonctionnement de ce service,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** d'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'ODDAS relative à la mise en œuvre du dispositif de transport solidaire
- ✓ **PRÉCISE** que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2026, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les conditions prévues à ladite convention.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent.
- ✓ **ACCEPTE** la participation financière de la commune de 303 € pour le fonctionnement du service.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE

